

**Appui financier de la commune de Koekelberg
aux associations à caractère social, de lutte contre les
maladies et aux ONG**
Année 2024

Les demandes de soutien financier permettront la réalisation d'actions à caractère culturel.

La période de réalisation s'étale du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année de la demande.

Chaque année, l'association qui se verra octroyer un subside, devra présenter une déclaration sur l'honneur attestant de la bonne utilisation du soutien accordé.

Le présent formulaire est à renvoyer, complété et signé, avant le 30 juin 2024 à :

Administration communale de
Koekelberg Service Coopération
À l'attention de Mme Marline VUITTON
Place Henri Vanhuffel, 6
1081 Koekelberg

Infos : Marline VUITTON / mvuitton@koekelberg.brussels

**Informations générales
Association**

Dénomination :
Adresse :
N° d'entreprise :
Année de création :
Personne de contact :
Nom et Prénom :
Fonction :
Téléphone :
E-mail :
Secteurs d'activités :
Objet social :

Public cible :

Nombre de bénéficiaires :

Emprise géographique / rayonnement communal ou régional :

Âge (moyen) :

Caractéristique(s) :

Pourcentage hommes/femmes :

Données financières :

N° de compte bancaire IBAN :

BE --- ----- ----- -----

Demandes pour 2024

Montant de la subvention souhaitée (montant maximum €500) :

En quoi ce subside est-il important pour le fonctionnement de votre association ?
À quel(s) poste(s) sera-t-il affecté ?

D'autres organismes financent-ils votre association ?
Oui / Si oui, lesquels ?

Non

Nom et prénom :

Date :

Fonction :

SIGNATURE